



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

**OBJET : Elagage des lignes téléphoniques pour le passage de la fibre optique**

Je vous informe que Sarthe Numérique, le syndicat mixte chargé du déploiement de la fibre optique dans la Sarthe va installer ce réseau sur la commune de PRÉCIGNÉ.

Les travaux sont prévus à partir d'Avril 2021 et Il s'agira entre autre de déployer un câble 50cm au-dessus des poteaux téléphoniques.

Afin de permettre aux entreprises d'intervenir dans les meilleures conditions, les poteaux téléphoniques doivent être **complètement dégagés de toute végétation.**

Il ne doit pas y avoir de branches au-dessus des lignes actuelles **et 50cm derrière le poteau.**

**Actuellement, la taille** à l'aplomb des propriétés est effectuée par la communauté de communes.

La hauteur des haies restant à votre charge.

En application de l'article L 2212-2 du CGCT et D 161- 24 du Code Rural, 151-1 du code des Postes et Communications électroniques et la **loi numérique 8 octobre 2016**, il appartient à chaque **propriétaire** ou **locataire** des parcelles riveraines de ces lignes de procéder à l'élagage des haies ou des arbres.

En cas de rupture du câble fibre due à une branche tombée de votre propriété **vous serez astreint financièrement à payer les réparations qui s'en suivront.**

Vous êtes concernés parfois pour quelques mètres, parfois beaucoup plus, sur la ou les parcelles cadastrales indiquées au verso.

Vous pouvez procéder à **l'élagage par vous-même** ou par une entreprise **de votre choix** et ces travaux devront être réalisés **avant le 15 avril 2021.**

En vous précisant que les résidus de broyage ne doivent pas être déposés sur le domaine public (vous pouvez les laisser sur votre domaine privé).

Si cet élagage n'est pas réalisé à cette date, la commune se substituera à vous comme la législation le permet et les réalisera à vos frais. J'attire votre attention sur le fait que cette dernière solution ne sera sans doute pas financièrement favorable pour vous-même.

A titre uniquement **indicatif**, le coût du broyage effectué par l'Entreprise Martin mandatée par la communauté de communes de Sablé sur Sarthe est de 5€/MI (mètre linéaire).

Je vous invite à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

Veillez agréer, madame, monsieur, mes remerciements anticipés.

Le Maire : Jean-François ZALESNY

